

**CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY**  
--ooOoo--  
**SEANCE DU JEUDI 17 FEVRIER 2011 A 18 H 15**  
--ooOoo--

**ORDRE DU JOUR**

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2-COMpte RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22) (Rap. M. Le MAIRE)

3-ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Marchés publics – Acquisition de matériels de transport et reprise des anciens véhicules  
conclusion d'un groupement de commandes (Rap. Mme HEURTAUX)
- b) Marchés publics – Fourniture de produits et petits matériels d'entretien conclusion d'un  
groupement de commandes (Rap. Mme HEURTAUX)
- c) Modification du tableau des effectifs Ville -des emplois permanents (Rap. Mme HEURTAUX)
- d) Transfert de compétence pour la création et l'animation d'un conseil intercommunal de  
sécurité et de prévention de la délinquance (Rap. M. Le MAIRE)
- e) Commissions municipales d'études – associations et organismes  
-remplacement d' élu (Rap. M. Le MAIRE)
- f) Garantie d'emprunt auprès du Crédit Coopératif au profit de l'association de Villepinte  
pour la reconstruction et la réhabilitation de l'établissement hospitalier  
« Sainte-Marthe » (Rap. M. Le MAIRE)
- g) Reconduction de la mise en œuvre de la télétransmission des actes de la collectivité soumis  
au contrôle de légalité (Rap. M. Le MAIRE)
- h) Cession de jardins familiaux situés à Epernay dans la Plaine d'Aÿ en compensation aux  
propriétaires. (Rap. Mme HEURTAUX)

4 -ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Attribution de subvention (Rap. M. MARECHAL)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 FEVRIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 27  
Date de la convocation : 11 FEVRIER 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, MM. Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Annie LOYAUX, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, M. Pierre LIEBART, représenté par Mme Colette HEURTAUX, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Nicolas SCHMIT, Mme Abida CHARIF, représentée par M. Jacques FROMM, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, M. Youssef EL HMAM, représenté par M. Michel DE LILLO.

**Délibération n° 11-2600**

**1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Melle Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 FEVRIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 27  
Date de la convocation : 11 FEVRIER 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, MM. Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoit MOITTE, représenté par Annie LOYAUX, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, M. Pierre LIEBART, représenté par Mme Colette HEURTAUX, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Nicolas SCHMIT, Mme Abida CHARIF, représentée par M. Jacques FROMM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, M. Youssef EL HMAM, représenté par M. Michel DE LILLO.

**Délibération n° 11-2601**

**2-COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE  
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

**RAPPORTEUR : Monsieur Le MAIRE**

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 30 décembre 2010, d'organiser une représentation des spectacles « Chasse qui peut » et « Boîte à malice » avec l'association LES PIPISTRELLES, le 3 mars 2011 à 10H30 et à 15H00, à la médiathèque, et ce, moyennant la somme de 900 € T.T.C.

2°) Le 30 décembre 2010, d'organiser un atelier de calligraphie avec l'association CALLIFRANCE, le 9 février 2011 de 13H30 à 17H30, à la médiathèque, et ce, moyennant la somme de 65 € T.T.C.

3°) Le 30 décembre 2010, d'organiser une représentation du spectacle « La rêveuse d'oies » avec l'association L'ALLEGRESSE DU POURPRE, le 19 janvier 2011 à 14H30, à la médiathèque, et ce, moyennant la somme de 600 € T.T.C.

4°) Le 3 janvier 2011, de confier au Cabinet Henri ABECASSIS, conseil en assurances des collectivités locales, une mission d'audit et d'assistance pour la passation des marchés publics d'assurances du groupement de commandes, moyennant la somme de 4616, 56 € T.T.C.

5°) Le 5 janvier 2011, de désaffecter des propriétés communales de :  
- 13 ouvrages (liste consultable à la médiathèque) à l'association ADIFLOR, et ce, à titre gracieux.  
- 386 ouvrages dont l'état de vétusté nécessite leur mise au pilon.

6°) Le 10 janvier 2011, de conclure un contrat de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé pour le dévoisement et la réfection de l'avenue de Middelkerke, l'aménagement du parvis de la Maison Pour Tous et la création d'un cheminement

Bernon/Bernon Village avec la Société QUALICONSULT SECURITE pour la somme de 3 291, 39 € T.T.C.

7°) Le 11, et 25 janvier 2011, d'accepter les indemnisations de :

- 1 076, 21 €, correspondant au remplacement du vitrage de la Médiathèque Rondeau, suite au sinistre du 27 octobre 2010.

- 606,70 €, correspondant à la réfection d'une barrière sise au carrefour des rues Godart Roger et Henri Lelarge, endommagée le 2 septembre 2010, suite à un accident de la circulation.

- 230, 10 €, correspondant au bris de glace du 9 décembre 2010, concernant le véhicule immatriculé 173 AVG 51, appartenant à la flotte automobile de la collectivité.

- 2 476 €, correspondant à l'indemnisation du vol par effraction, le 10 octobre 2009, à l'école Crayères.

- 872, 47 €, correspondant à la remise en état d'un candélabre, sis Allée de Cumières, suite à un accident de la circulation en date du 2 décembre 2009.

- 470, 84 €, correspondant au bris d'un pare-brise, le 23 octobre 2010, concernant le véhicule immatriculé AF-841-EN, appartenant à la flotte automobile de la collectivité.

- 116, 92 €, correspondant au remplacement d'un panneau de signalisation sis rue du Colonel Tiffonet, endommagé le 11 février 2010, suite à un accident de la circulation.

8°) Le 11 janvier 2011, d'organiser une exposition à la Médiathèque, du 16 février au 26 mars 2011, en collaboration avec M. SIMELIERE, qui met à disposition des œuvres moyennant la somme 1 000, 00 € T.T.C.

9°) Le 12 janvier 2011, de mettre à disposition de l'Amicale des Coureurs Agéens, la salle omnisports du Hall des Sports Pierre-Gaspard, afin d'organiser une course « La Champenoise » le 21 mai 2011, et ce, moyennant la somme de 2082 € T.T.C.

10°) Le 18 janvier 2011, de conclure un marché pour la fourniture de produits et les prestations de marquage routier avec la Société S.A AXIMUM, et ce, moyennant la somme estimée à 41 573, 80 € T.T.C. par an, reconductible pour une durée maximale de 2 ans.

11°) Le 20 janvier 2011, de passer un avenant n°1 au marché pour l'étude de programmation relative à la construction d'une Maison de Vie Associative avec la S.A.R.L CP&O, et ce, moyennant la somme de 4 933, 50 € T.T.C.

12°) Le 20 janvier 2011, de passer un avenant n°3 au lot n° 5 du marché relatif à la construction d'un dojo avec l'entreprise A.S.A. Le montant de la moins value résultant de cet avenant s'élève à 5 740, 80 € T.T.C, ce qui représente une diminution de 11, 56 % du montant initial des travaux de ce lot.

13°) Le 25 janvier 2011, d'organiser une représentation du spectacle « Match pas banal » le 2 avril 2011 à 15 H00, à la Médiathèque, avec l'association THEARTO, moyennant la somme de 918, 40 € T.T.C.

14°) Le 27 janvier 2011, d'organiser trois ateliers poétiques avec la compagnie NOOB, à la Médiathèque Daniel-Rondeau, les 22, 23, et 24 février 2011 de 9H30 à 11H30, et ce, moyennant la somme de 1070, 00 € T.T.C.

15°) Le 27 janvier 2011, d'organiser une représentation du spectacle « Quand la Comtesse de Ségur rencontre Naruto et le monstre poilu » le 23 février 2011 à 15H00, à la Médiathèque, avec la Compagnie 3M33, et ce, moyennant la somme de 875, 00 € T.T.C.

16°) Le 31 janvier 2011, de conclure un marché pour l'entretien et les réparations des véhicules et du matériel Espaces Verts avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : « entretien et réparations de véhicules légers hors carrosserie » - société VARLET AUTOMOBILES, moyennant la somme de 65 000 € T.T.C. par an. Reconduction maximale de trois ans.

- Lot n°2 : « entretien et réparations de véhicules lourds et engins spéciaux hors carrosserie » Groupement BUS EST/ Garage MAIER, moyennant la somme de 105 000 € T.T.C. par an. Reconduction maximale de trois ans.

- Lot n° 4 : « entretien et réparations du matériel Espaces Verts » - S.A COLLARD et Fils, moyennant la somme de 65 000 € T.T.C. par an. Reconduction maximale de trois ans.

17°) Le 31 janvier 2011, de passer un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place des Arcades avec PENA & PENA SARL, moyennant la somme de 94 928, 42 € T.T.C.

18°) Le 2 février 2011, de passer deux contrats de fourniture de gaz naturel avec l'entreprise ANTARGAZ pour :

-La Tribune d'Honneur Foot moyennant la somme de 10 927, 61 € T.T.C par an,

-La Tribune Rugby, moyennant la somme de 3 642, 54 € T.T.C par an.

19°) Les 12, 19, et 27 janvier 2011 de mettre :

La salle Beethoven, à la disposition de :

- L'Association Culturelle des Turcs d'Epernay, tous les mercredis de 14 H 00 à 18 H 00, et du lundi au jeudi, pendant les vacances scolaires à compter du 19 janvier au 13 avril 2011, et ce, à titre gracieux.

- Mme EL GHALBZOURI, du 21 janvier à 16 H 00 au 24 janvier à 9 H 00, moyennant la somme de 127, 00 €.

La salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- Mme RUBIN, du 28 janvier à 16 H 00 au 31 janvier à 9 H 00, moyennant la somme de 137, 00 € ;

- Mme PADER, du 21 janvier à 16 H 00 au 24 janvier à 9 H 00, moyennant la somme de 137, 00€.

La salle de Belle Noue, à la disposition de :

- Mme BOUILLAGUET, du 21 janvier à 18 H00 au 24 janvier à 9 H 00, moyennant la somme de 127, 00 € ;

La salle polyvalente de Bernon, à la disposition de :

- La Croix Rouge Française d'Epernay, le 21 janvier 2011 de 17 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

La salle Odile-Kopp, à la disposition de :

- L'Association Culturelle des Turcs d'Épernay, du 28 janvier 16 H 00 au 31 janvier 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

20°) Les 5, 18, 31 janvier 2011, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 2512 à 2521, 2553 à 2563, 2581 à 2585 au cimetière Nord et à celui de La Villa.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 21.02.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 FEVRIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 27  
Date de la convocation : 11 FEVRIER 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, MM. Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoit MOITTE, représenté par Annie LOYAUX, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, M. Pierre LIEBART, représenté par Mme Colette HEURTAUX, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Nicolas SCHMIT, Mme Abida CHARIF, représentée par M. Jacques FROMM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, M. Youssef EL HMAM, représenté par M. Michel DE LILLO.

**Délibération n° 11-2602**

**3a-MARCHES PUBLICS-ACQUISITION DE MATERIELS DE TRANSPORT  
ET REPRISE DES ANCIENS VEHICULES  
CONCLUSION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville d'Epernay et le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville d'Epernay et le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay pour procéder à l'acquisition de véhicules,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la conclusion du groupement de commandes entre la Ville et le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay ainsi que pour tout document concernant ces affaires,

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes 2182 du budget

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 21.02.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 FEVRIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 27  
Date de la convocation : 11 FEVRIER 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, MM. Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoit MOITTE, représenté par Annie LOYAUX, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, M. Pierre LIEBART, représenté par Mme Colette HEURTAUX, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Nicolas SCHMIT, Mme Abida CHARIF, représentée par M. Jacques FROMM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, M. Youssef EL HMAM, représenté par M. Michel DE LILLO.

**Délibération n° 11-2603**

**3b-MARCHES PUBLICS-FOURNITURE DE PRODUITS ET PETITS MATERIELS  
D'ENTRETIEN CONCLUSION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le projet de conventions constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville d'Epernay, le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay et le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse d'Epernay et de sa Région,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville d'Epernay, le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay et le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse d'Epernay et de sa Région pour la fourniture de produits et petits matériels d'entretien.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la conclusion du groupement de commandes entre la Ville d'Epernay, le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay et le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse d'Epernay et de sa Région ainsi que pour tout document concernant ces affaires,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 60222 du budget

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 21.02.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 FEVRIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 27  
Date de la convocation : 11 FEVRIER 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, MM. Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoit MOITTE, représenté par Annie LOYAUX, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, M. Pierre LIEBART, représenté par Mme Colette HEURTAUX, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Nicolas SCHMIT, Mme Abida CHARIF, représentée par M. Jacques FROMM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, M. Youssef EL HMAM, représenté par M. Michel DE LILLO.

**Délibération n° 11-2604**

**3c-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE  
DES EMPLOIS PERMANENTS**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 7 février 2011,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint d'animation de 2° classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1<sup>er</sup>.- DECIDE la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2° classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires.

Article 2.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Animation

*Cadre d'emplois : Adjoints d'animation*

Grade : Adjoint d'animation de 2<sup>o</sup> classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Article 3.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 21.02.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 FEVRIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 27  
Date de la convocation : 11 FEVRIER 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, MM. Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Annie LOYAUX, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, M. Pierre LIEBART, représenté par Mme Colette HEURTAUX, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Nicolas SCHMIT, Mme Abida CHARIF, représentée par M. Jacques FROMM, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, M. Youssef EL HMAM, représenté par M. Michel DE LILLO.

**Délibération n° 11-2605**

**3d-TRANSFERT DE COMPETENCE POUR LA CREATION ET L'ANIMATION D'UN CONSEIL  
INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

**RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 novembre 2010,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 7 février 2011,

Considérant l'intérêt pour notre collectivité de voir institué, au niveau de la Communauté de Communes, un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) permettant d'aborder les questions relatives à la prévention, à la sécurité et à la tranquillité publique à l'échelle communautaire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

DECIDE de confier à la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne au titre des compétences librement transférées en vertu de l'article L5211-17 du CGCT :

La création et l'animation d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

AUTORISE la Communauté de Communes à créer un Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance, dès que le transfert de cette compétence aura été validé par arrêté préfectoral modifiant les statuts de la CCEPC.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 21.02.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 FEVRIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 27  
Date de la convocation : 11 FEVRIER 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, MM. Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoit MOITTIE, représenté par Annie LOYAUX, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, M. Pierre LIEBART, représenté par Mme Colette HEURTAUX, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Nicolas SCHMIT, Mme Abida CHARIF, représentée par M. Jacques FROMM, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, M. Youssef EL HMAM, représenté par M. Michel DE LILLO.

**Délibération n° 11-2606**

**3e-1.COMMISSIONS MUNICIPALES D'ETUDES-REPLACEMENT D'ELUS**

**RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-22,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Vu la démission de Djora FIS de son mandat de Conseillère municipale,

Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions, organismes et conseils d'administration dans lesquels elle siègeait,

Considérant les candidatures suivantes :

- commission Affaires Sociales et Education : Melle Astrid TUSSEAU
- commission Cadre de Vie et Développement Durable : Melle Astrid TUSSEAU

DECIDE de faire application du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT qui permet de déroger à la règle du vote à bulletin secret quand cette modalité de désignation n'est pas expressément prévue par un texte,

VOTE à main levée,

Nombre de votants : 35

Suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- commission Affaires Sociales et Education : Astrid TUSSEAU 35 voix
- commission Cadre de Vie et Développement Durable : Astrid TUSSEAU 35 voix

Considérant que la condition de majorité absolue exigée pour être élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin est atteinte,

DESIGNE :

- commission Affaires Sociales et Education : Astrid TUSSEAU
- commission Cadre de Vie et Développement Durable : Astrid TUSSEAU

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 21.02.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 FEVRIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 27  
Date de la convocation : 11 FEVRIER 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, MM. Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoit MOITTE, représenté par Annie LOYAUX, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, M. Pierre LIEBART, représenté par Mme Colette HEURTAUX, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Nicolas SCHMIT, Mme Abida CHARIF, représentée par M. Jacques FROMM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, M. Youssef EL HMAM, représenté par M. Michel DE LILLO.

**Délibération n° 11-2606 bis**

**3e-ASSOCIATIONS ET ORGANISMES-REMPLACEMENT D'ELUS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-21,

Vu la démission de Djora FIS de son mandat de Conseillère municipale,

Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement,

Considérant les candidatures suivantes :

Maison Pour Tous : M. Jonathan RODRIGUES  
La Régie Sparnacienne : M. Claude MARECHAL  
Caisse des Ecoles : Melle Astrid TUSSEAU

DECIDE de faire application du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT qui permet de déroger à la règle du vote à bulletin secret quand cette modalité de désignation n'est pas expressément prévue par un texte,

VOTE à main levée,

Nombre de votants : 35

Suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

Maison Pour Tous : M. Jonathan RODRIGUES 35 voix  
La Régie Sparnacienne : M. Claude MARECHAL 35 voix  
Caisse des Ecoles : Melle Astrid TUSSEAU 35 voix

Considérant que la condition de majorité absolue exigée pour être élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin est atteinte,

DESIGNE :

Maison Pour Tous : M. Jonathan RODRIGUES  
La Régie Sparnacienne : M. Claude MARECHAL  
Caisse des Ecoles : Melle Astrid TUSSEAU

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 21.02.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 FEVRIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 27  
Date de la convocation : 11 FEVRIER 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, MM. Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEB, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Annie LOYAUX, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, M. Pierre LIEBART, représenté par Mme Colette HEURTAUX, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Nicolas SCHMIT, Mme Abida CHARIF, représentée par M. Jacques FROMM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, M. Youssef EL HMAM, représenté par M. Michel DE LILLO.

**Délibération n° 11-2607**

**3f-GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DU CREDIT COOPERATIF AU PROFIT DE  
L'ASSOCIATION DE VILLEPINTE POUR LA RECONSTRUCTION ET LA REHABILITATION  
DE L'ETABLISSEMENT HOSPITALIER « SAINTE-MARTHE »**

**RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire**

LE CONSEIL,

Vu les articles L2252-1, L2252-2 et D1511-30 à D1511-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande présentée par la l'Association de Villepinte tendant à l'octroi de la garantie d'un emprunt à hauteur de 100% d'un montant global de 4 100 000 €, pour le financement de la reconstruction et la réhabilitation de l'EHSSR Sainte-Marthe.

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 7 février 2011,

Considérant que les ratios prudentiels cumulatifs ont été calculés conformément aux articles D 1511-30 à D 1511-34 et sont respectés.

Considérant que la quotité garantie par une ou plusieurs collectivités territoriales sur un même emprunt ne peut en principe excéder 50% en application de l'article D.1511-30 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant toutefois, que les dispositions relatives à la quotité garantie ne sont pas applicables pour les emprunts contractés par les organismes d'intérêts général visés aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts;

Considérant que les associations reconnues d'utilité publique et organismes assimilés sont des organismes d'intérêt général au sens des dispositions suscitées;

Considérant que l'Association de Villepinte étant une association reconnue d'utilité publique depuis 1920, il est possible de garantir l'emprunt à 100%;

Considérant l'offre du prêt proposée à l'Association de Villepinte par le Crédit Coopératif,

Considérant les caractéristiques du prêt :

Montant : 4 100 000 €

Durée : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Remboursement : Amortissement constant du capital

Taux de l'intérêt : 3,60%

Frais de dossier : 4 100 €

Considérant que la garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Association de Villepinte, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité,

Considérant qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Epernay s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple notification du Crédit Coopératif par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de toutes sommes dues en principal intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt, d'un montant global de 4 100 000 € que l'Association de Villepinte se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif. Ce prêt est destiné à financer la reconstruction et la réhabilitation de l'EHSSR de Sainte-Marthe à Epernay.

AUTORISE le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Coopératif et l'emprunteur.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 21.02.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 FEVRIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 27  
Date de la convocation : 11 FEVRIER 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, MM. Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Annie LOYAUX, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, M. Pierre LIEBART, représenté par Mme Colette HEURTAUX, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Nicolas SCHMIT, Mme Abida CHARIF, représentée par M. Jacques FROMM, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, M. Youssef EL HMAM, représenté par M. Michel DE LILLO.

**Délibération n° 11-2608**

**3g-RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE  
LA TELETRANSMISSION DES ACTES DE LA COLLECTIVITE  
SOU MIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

**RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°s 06-3235 du 19 juin 2006, 07-4343 en date du 17 décembre 2007, 09-730 en date du 14 janvier 2008 et 10-1605 du 18 janvier 2010,

Vu la convention relative à la mise en oeuvre de la télétransmission des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité, conclue avec la préfecture de la Marne, le 29 janvier 2007,

Vu les avenant successifs n°1,2 et 3 en date respectivement des 27 février 2008, 26 janvier 2009, et 2 février 2010 portant reconduction de la convention initiale,

Considérant que la convention visée arrive à échéance le 14 mars 2011,

Considérant que cette convention peut-être reconduite pour une nouvelle durée d'un an, sous réserve de l'utilisation par la collectivité du même dispositif homologué,

Considérant qu'à l'issue d'une consultation, la Ville a décidé de conserver FAST comme opérateur du dispositif homologué,

Considérant l'intérêt pour la Ville de maintenir le dispositif de télétransmission des actes de la collectivité et de conserver les domaines et les matières prévues dans la convention du 29 janvier 2007,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de reconduire à compter du 15 mars 2011, pour une nouvelle année, la convention relative à la mise en œuvre de la télétransmission des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité conclue avec la préfecture de la Marne, le 29 janvier 2007

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°4 ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 21.02.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 FEVRIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 27  
Date de la convocation : 11 FEVRIER 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOY AUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, MM. Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Annie LOY AUX, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, M. Pierre LIEBART, représenté par Mme Colette HEURTAUX, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Nicolas SCHMIT, Mme Abida CHARIF, représentée par M. Jacques FROMM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, M. Youssef EL HMAM, représenté par M. Michel DE LILLO.

**Délibération n° 11-2609**

**3h-CESSIONS DE JARDINS FAMILIAUX  
SITUES A EPERNAY DANS LA PLAINE D'AY**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2010-1737 en date du 22 mars 2010,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 7 février 2011,

Considérant l'engagement de la Ville d'EPERNAY dans ce projet d'aménagement de la Plaine d'AY,

Considérant la volonté de la Ville de vendre des jardins familiaux aux propriétaires qui ont dû céder le leur, mais restent désireux de conserver une parcelle de terrain, afin de faciliter la réalisation du projet,

Considérant que la nécessité de modifier la délibération n° 10-1737 en ce qu'elle prévoit une vente à 3 € /m<sup>2</sup>, et d'acter le principe de la vente au prix perçu par les différents propriétaires concernés,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le prix de cession de la façon suivante :

NOM DU PROPRIETAIRE	PRIX DE CESSION
Madame COIRIN	5.229,00€
Madame PARIS	2.598,00€



Consorts DUCHATEAU	2.937,00€
M & Mme PETIT	2.886,00€
M & Mme GRELLET	4.920,00€

Ces prix de vente s'entendent hors frais pour prix d'acquisition.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les compromis de vente et/ou les actes notariés et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la Recette sera imputée sur le compte 484/7BA720/820/775 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 21.02.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 FEVRIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 27  
Date de la convocation : 11 FEVRIER 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOY AUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, MM. Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEB A, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Annie LOY AUX, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, M. Pierre LIEBART, représenté par Mme Colette HEURTAUX, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Nicolas SCHMIT, Mme Abida CHARIF, représentée par M. Jacques FROMM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, M. Youssef EL HMAM, représenté par M. Michel DE LILLO.

**Délibération n° 11-2610**

**4a-ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

**RAPPORTEUR : Claude MARECHAL**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'A.R.P,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 2 février 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE,

**Subvention exceptionnelle**

**à l'A.R.P. (Société Civile des Auteurs, Réalisateur s et Producteurs) : .....1 500 €**  
- participation à l'organisation de la 2ème édition d'un séminaire culturel les 25 et 26 mars 2011 à Epernay.

**Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULT SUBEXCEPTIONNEL**

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 21.02.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services